

## 10. Combattre les violences sexistes et sexuelles

- Thème encore peu abordé dans les accords d'égalité, alors que l'employeur a obligation de résultat en matière de santé et de sécurité et donc une obligation de prévention des violences.
- **Pourtant : 25% des agressions sexuelles et 5 % des viols (soit 10 viols / jour) ont lieu sur le lieu de travail !!**



**CECI N'EST PAS UNE GENTILLESSE:  
C'EST UNE AGRESSION SEXUELLE.**